



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RÉUNION ANNUELLE SALAIRES...

Bilan des mesures 2017

C'est par la connaissance des salaires appliqués et leur transparence qu'on peut contester les injustices et indiquer la politique souhaitable permettant de remédier aux inégalités.

Informers les salariés de TED, montrer les salaires dans toutes les catégories, permettre à chacun de se situer, c'est l'objet de ce travail réalisé par la CFDT depuis 2008.

Néanmoins, la large communication au personnel que nous réalisons a démontré que la complexité n'était pas un obstacle à l'information.

La CFDT rappelle que ces informations sont établies à partir des seules données fournies par l'employeur, que compte tenu du travail nécessaire, nous nous sommes concentrés sur les salaires payés à fin octobre 2017 (fusion oblige). **C'est la dernière année que ce bilan sera présenté puisque le 1er janvier 2018 nous deviendrons AVS**

- Ces informations concernent **l'ensemble des salariés TED**, Moirans, Thonon les Bains, Vélizy (RFM, Services Centraux et LIS), jusqu'aux cadres 3B (pour les salaires, information partielle pour 3C, 1 sur 30 est payé par TED). Par contre les informations concernant les cadres 3C sont communiquées par TED pour les promotions et augmentations et le salaire moyen.
- Les salaires correspondent au **salaire de base brut en €** sans prime d'ancienneté pour les mensuels (à fin oct 2017).
- Le salaire des cadres est un forfait annuel **ramené à une valeur mensuelle** comparable. La « part variable » (PV) est une somme versée **pour l'année** (elle apparaît sur les graphiques en (PVH) pour les hommes ou (PVF) pour les femmes.
- La répartition en « **centiles** » : *salaires 5 centiles à 95 centiles, Salaire médian, salaire mini et maxi et enfin, le salaire moyen*. Ils correspondent à la répartition de la population répartie en base 100 (le total de la catégorie étant égal à 100%). **Le salaire moyen** étant le total des salaires divisé par le nombre d'individus.
- **Le salaire médian** correspond à la moitié de la population, c'est aussi le salaire aux 50 centiles (il y a autant de personnes au-dessus qu'en dessous de ce salaire). La comparaison entre ces deux valeurs permet de savoir si le salaire de la catégorie est « tiré » vers le bas ou le haut.

Bilan de la politique salariale TED en 2017

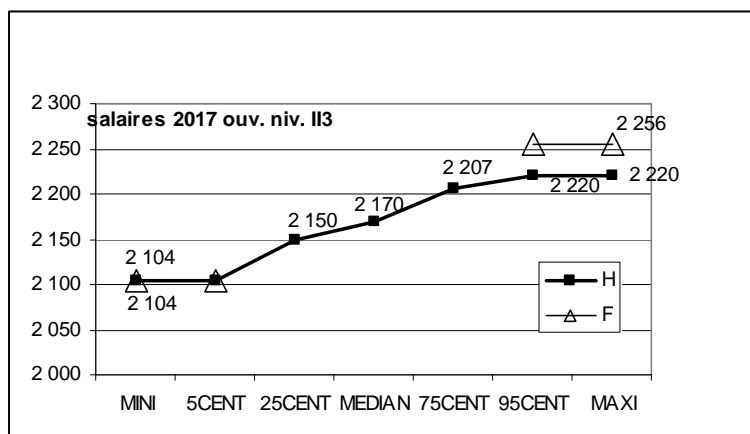
LES OUVRIERS :

Ils sont 399 personnes dont 118 femmes.
Population en baisse (-31/2016).

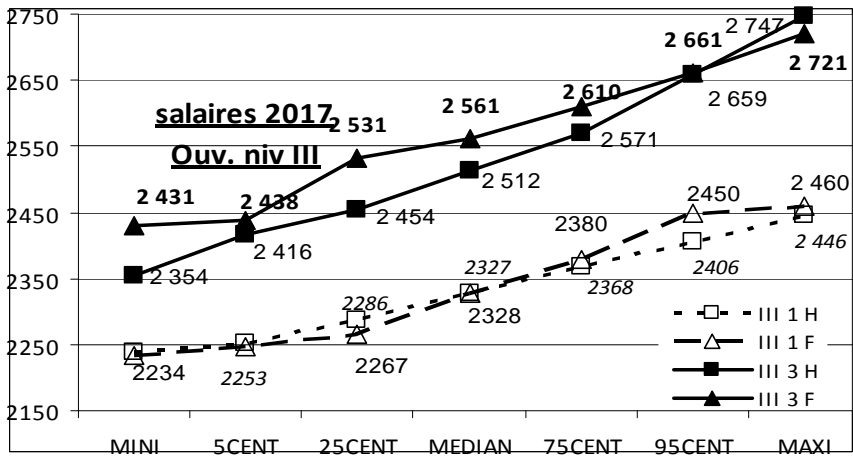
Ouvriers II 1 à III 3

Pour le plus petit coefficient, **III 1** femme salaire 2065€. La population classée au coefficient (II3) est composée de 11 personnes (7H et 4F). Le salaire moyen est de 2 180 €.

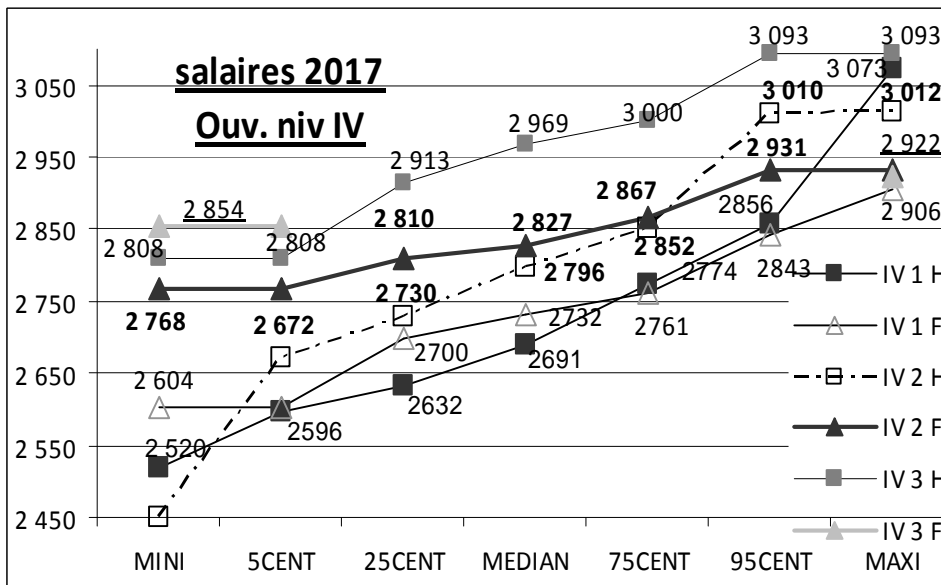
Légende : Triangle = femme, Carré = Homme



Cette représentation a été conservée pour tout le document.



Les populations des III1, III2 et III3 sont les plus nombreuses 66, 1 et 137 personnes et respectivement 27,0 et 39 femmes.



Ouvriers IV1 à IV3

La population des IV1: 113 personnes dont 33 femmes seulement, les IV2: 51 personnes dont 12 femmes et 19 salariés classés IV3 dont 2 femmes.

Le salaire max des ouvriers 3093€ avec un âge moyen de 48 ans et une ancienneté moyenne de 17 ans dont 4 ans dans la classification.

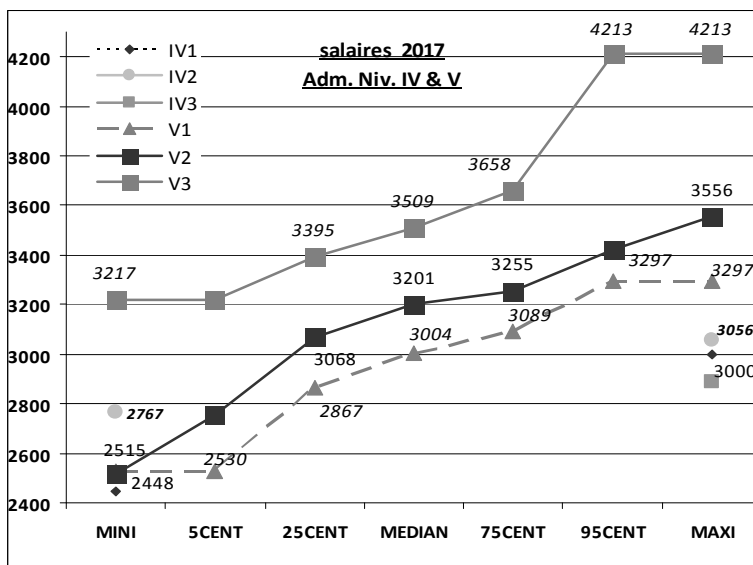
Compte tenu de l'effet de la grille, la dispersion des salaires est relativement contrôlée pour

cette catégorie. Mais cet effet ne bénéficie qu'aux ouvriers situés avant la qualification TA2, car au-delà, il n'y a plus de grille.

L'écart entre les salaires ouvriers est de 1028€, mais il faut préciser que pour un tel écart on trouve aussi une différence sur l'ancienneté (de 9mois à 36 ans) et sur l'âge (21 à 57 ans) en moyenne. C'est une population qui diminue.

LES ADMINISTRATIFS :

C'est une population, 77personnes (-6/2016) , 65femmes, 12 hommes. Cette filière est la plus éparpillée tant par les métiers qu'elle regroupe (de l'assistant-commercial au gardien/pompier) que par les qualifications.



nb			Mini	Maxi
III 1	1	F	2340	-
III 3	0	H	-	-
IV1	1	F	2678	-
	2	F	2698	2746
IV2	1	H	3056	-
	3	F	2767	3056

Les graphes ne distinguent pas les hommes des femmes

Le salaire max (4130€) va à une femme V3, le plus petit (2 280€) à une femme IV2.

Le salaire moyen à 3273 € pour les hommes et 3561 € pour les femmes.

salaire	mini	moyen	max
IV3F (4)	2280	2712	2890
V1H (2)	2530	2669	2808
V1F (16)	2698	3011	3297
V2H (5)	2954	3106	3199
V2F(21)	2515	3166	3556
V3H (1)	3273	-	-
V3F (17)	3127	3545	4213

L'écart entre les salaires extrêmes de cette filière est de 1933€. Il faut intégrer une donnée, les gardiens sont gérés dans cette catégorie. Or, leur organisation du travail (volume d'heures décalage...) peut fausser la comparaison avec les autres administratifs.

Ces écarts s'expliquent à la fois par des qualifications plus nombreuses et une plus forte dispersion des salaires consécutif à l'absence de grille et de minima. En effet, la seule garantie étant le TGA, un mini UIMM sécurisé par la négociation TED (115% TGA)

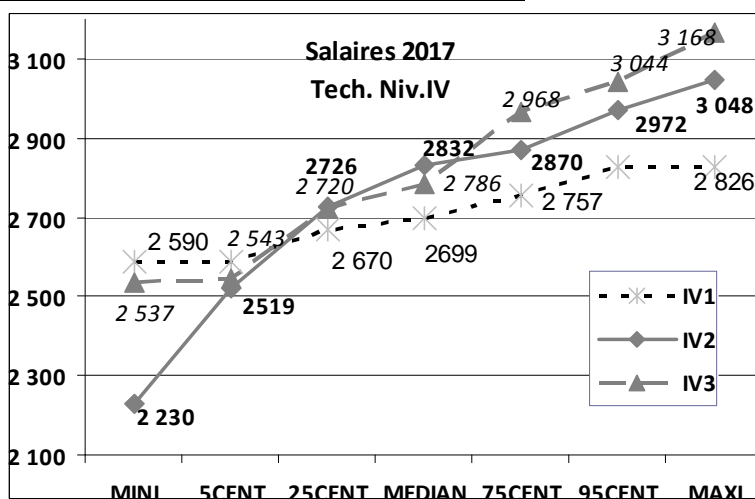


LES TECHNICIENS

C'est une des populations importantes de TED : 371 salariés dont 60 femmes (-27/2016).

Le salaire moyen de la catégorie est de 2 949€ pour les hommes et 2953€ pour les femmes. Le salaire mini 2221€ est un homme et le maxi 4006€ est un homme.

Les techniciens de III3 à niv. IV



Une autre population peu nombreuse :

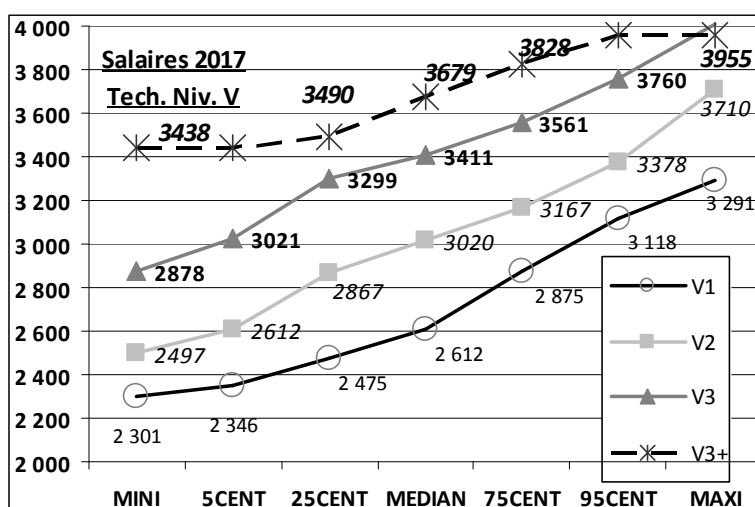
4 hommes et 1 femme III1,
4 salariés III3 dont 2 femmes.

Le salaire moyen des III1 est de 2334€, celui des III3 de 2571€

Concernant les niveaux IV, 9 personnes IV1 dont 5 femmes, 21 IV2 (5 femmes et 16 hommes), 22 IV3 (3 femmes et 19 hommes).

Le salaire mini 2 230€ va à un IV2H, le maxi 3168 € à un IV3H.

Les techniciens niv.V



Effectifs :

- 131 V1 dont 19 femmes;
- 96 V2 dont 15 femmes;
- 72 V3 dont 10 femmes ;
- 11 V3+ dont 0 femme.

Le salaire max du V3+ (3 955€) pour 1 homme , le mini V3+ 3438€ .

Le salaire max du V3 (4006€) va à un homme, le mini de 2 878€ aussi.

Le salaire max du V2 (3 710€) va à un homme, le mini de 2 497€ aussi.

Le salaire max du V1 (3 291€) va à un homme, le salaire mini (2 301€) aussi.

Ces graphes ne distinguent pas les hommes et les femmes.

Bilan Hommes/Femmes Techniciens

salaires	mini	moyen	max
III1H	2221	2344	2451
III1F	2296	-	-
III3H	2254	2376	2498
III3F	2753	2765	2777
IV1H	2590	2669	2775
IV1F	2670	2738	2826
IV2H	2230	2744	3048
IV2F	2801	2878	2972
IV3H	2537	2818	3168
IV3F	2922	2978	3044
V1H	2301	2674	3291
V1F	2338	2723	3154
V2H	2497	3002	3710
V2F	2936	3113	3385
V3H	2878	3419	4006
V3F	3130	3394	3737
V3+H	3438	3673	3955

Il s'agit du tableau récapitulatif de la population des techniciens.

III1 : 4 hommes, 1 femme

III3 : 2 hommes, 2 femmes.

IV1 : 4 hommes, 5 femmes.

IV2 : 16 hommes, 5 femmes.

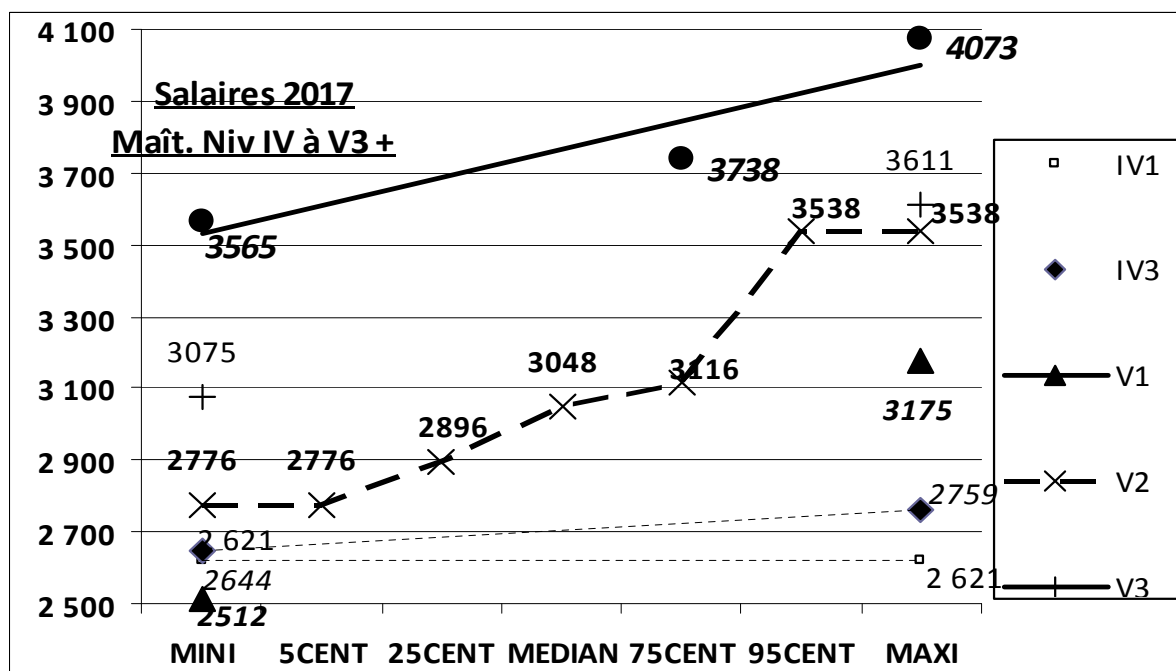
IV3 : 19 hommes, 3 femmes.

V1 : 112 hommes, 19 femmes.

V2 : 81 hommes, 15 femmes.

V3 : 62 hommes, 10 femmes.

LA MAITRISE :



Il existe une forte dispersion dans cette filière, les personnes constituant cette catégorie professionnelle proviennent de la population des ouvriers ou des techniciens. On y trouve 27 personnes dont 3 femmes classées de IV1 à V3+, salaire moyen de la catégorie 3135 €.

Le salaire maxi 4073€ va à un V3+ femme et le mini 2512€ va à un homme. L'écart extrême est de 1 561€.

Composition maîtrise: 1 IV1H, 2 IV3H, 6 V1H et 1F, 9V2H, 3 V3H et 1F, 4 V3+H et 1F.

Les mensuels V3 et V3+ ont une part variable, celle-ci a une valeur moyenne de 2656€. 106 personnes sont concernées.

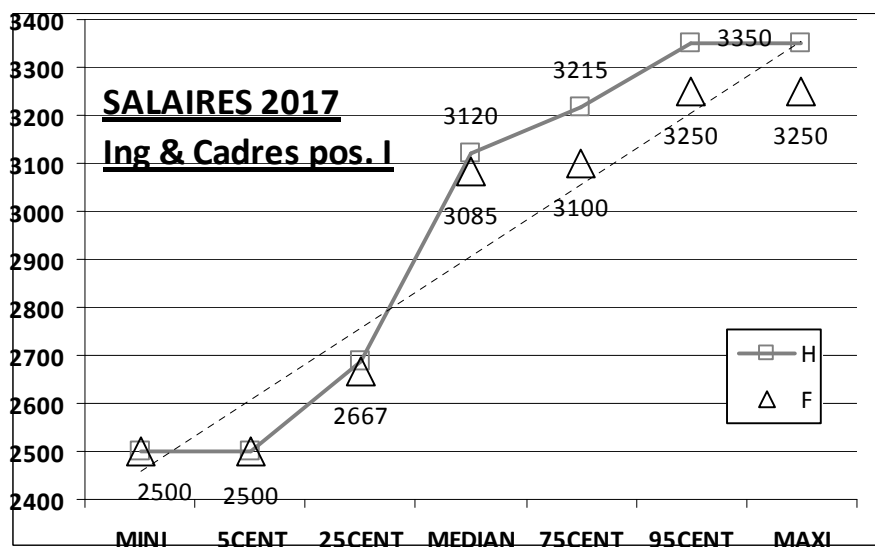
LES INGÉNIEURS ET CADRES :

Quelques précisions :

Ces salariés sont payés sur 12 mois. Ils n'ont ni 13ème mois, ni prime d'ancienneté et effectuent une durée du travail généralement supérieure à celle des mensuels.

- Dans notre analyse nous ne faisons référence qu'aux classifications de la convention collective nationale des Ing & Cadres de la métallurgie.
- Pour les Ing & Cadres, la CFDT a fait figurer sur le graphique la **part variable**, elle correspond à une **prime annuelle** versée l'année suivante (PVF pour les femmes et PVH pour les hommes).
- Cette année pour des raisons de lisibilité des graphes, nous avons regroupé les salaires des IIIA/IIIB sur le même graphe et les parts variables sur un second.

INGENIEURS & CADRES POSITION I :



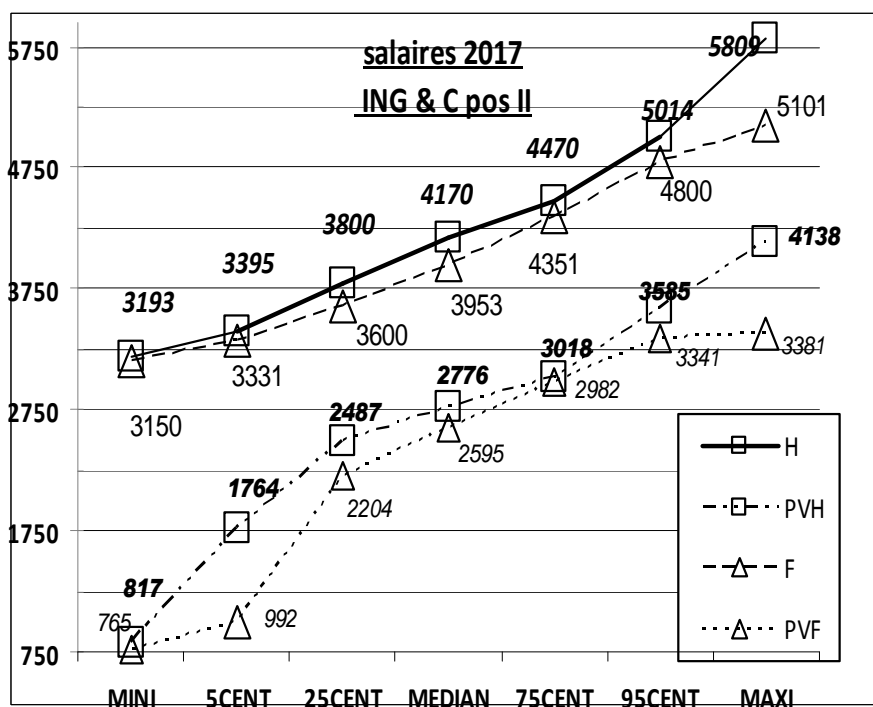
22 personnes, 15 hommes et 7 femmes.

Le salaire évolue de 2500€ à 3350€ pour les hommes et 2500 à 3250€ pour les femmes.

2 hommes ont eu une part variable de 545€ et 693€



INGÉNIEURS & CADRES POSITION II :



La population de la catégorie est de 126 hommes et de 43 femmes. Nous avons regroupé les IIA et IIB.

115 hommes ont reçu de la PV et 30 femmes.

Le salaire mini Cadres Pos II est de 3150€ (une femme) et le **maxi** 5809€ (un homme).

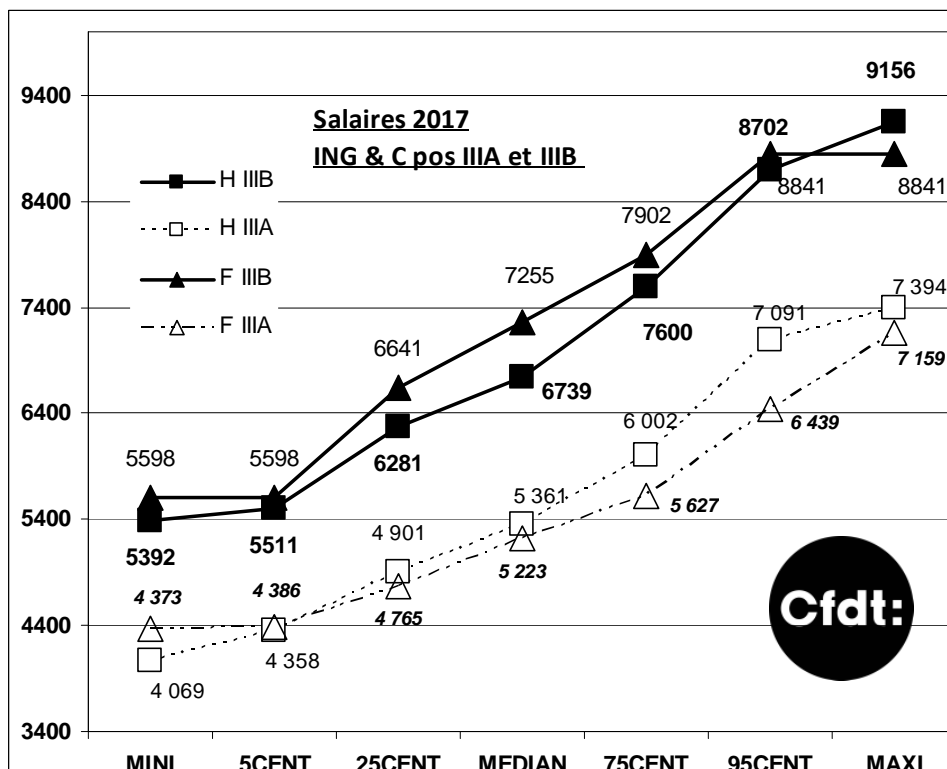
Le salaire moyen de la catégorie est de 4125 € (4023€ pour les femmes, 4161€ pour les hommes).

La part variable va de 765€ à 4138€

L'ancienneté moyenne est de 13 ans et l'âge moyen de 42 ans.

Légende : Triangle = femmes, Carré = Homme

INGÉNIEURS & CADRES POSITION IIIA/IIIB:



POSITION IIIA :

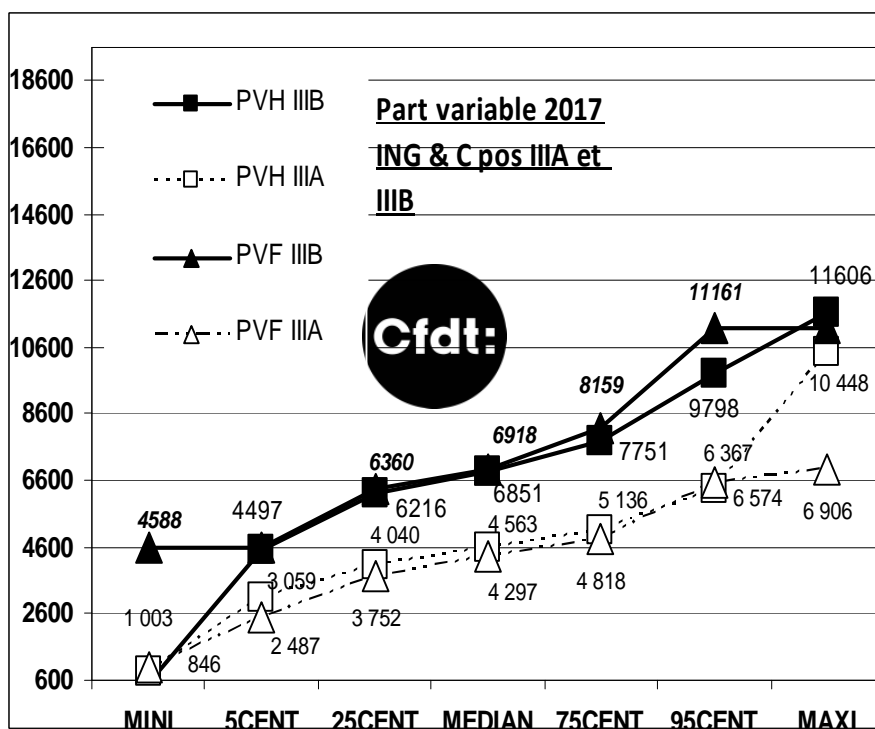
152 hommes et de 43 femmes pour cette population.

Le salaire mini de la catégorie, 4 069€ et le **maxi** 7394 € vont à un homme.

Le salaire moyen de la catégorie est de 5509 € pour les hommes et 5 312 € pour les femmes.

L'écart extrême pour cette population est de 3324 € avec un âge moyen de 48 ans et une ancienneté moyenne de 18 ans pour les hommes. Les femmes sont plus jeunes (43 ans) et ont une ancienneté égale à 12 ans.

147 hommes ont perçu de la part variable et 41 femmes. La part variable va de 846€ à 10448€



POSITION IIIB

La population des IIIB est de 86 hommes et 18 femmes.

Le salaire moyen de la catégorie est de 6936€ pour les hommes et 7306€ pour les femmes.

Le salaire mini de la catégorie est de 5392 €, un homme, et le **maxi** 9156 € va à un homme. **L'écart extrême** pour cette population est de 3764€. L'ancienneté moyenne est de 21 ans, l'âge moyen de 52 ans pour les hommes, 51ans et 21 ans d'ancienneté pour les femmes .

83 hommes et 18 femmes ont perçu de la part variable qui va de 519€ à 11606€.

30 I/C IIIC dont 1 payé par TED: 7 femmes (salaire mini 7300€, salaire moyen 8754€, salaire max 12813€) et 23 hommes (salaire mini 7321€, salaire moyen 9710€, salaire max 12813€).

BSO moyenne pour les femmes 18207€, pour les hommes 19970€.

BILAN DES AUGMENTATIONS/PROMOTIONS POUR L'ANNEE 2017.

OUVRIERS

NIV I à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	274	25	175	200	73,0
FEMMES	119	12	76	88	73,4
ENSEMBLE	393	37	251	288	73,3

ADMINISTRATIFS

NIV I à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	4	0	4	4	100,0
FEMMES	10	0	7	7	70,0
ENSEMBLE	14	0	11	11	78,5
NIV 5	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	9	3	5	8	88,8
FEMMES	52	6	41	47	90,4
ENSEMBLE	61	9	46	55	90,2

Cfdt:

TECHNICIENS

NIV I à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	48	4	29	33	68,8
FEMMES	17	1	13	14	82,3
ENSEMBLE	65	5	42	47	72,3
NIV V	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	271	21	219	240	88,6
FEMMES	44	2	37	39	88,6
ENSEMBLE	315	23	256	279	88,6

MAITRISE

NIV III à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	3	1	2	3	100,0
FEMMES	0	0	0	0	0
ENSEMBLE	3	1	2	3	100,0
NIV 5	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	22	2	17	19	86,3
FEMMES	3	0	3	3	100,0
ENSEMBLE	25	2	20	22	88,0

MENSUELS

NIV I à IV	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	329	30	223	253	76,8
FEMMES	146	13	96	109	73,1
ENSEMBLE	475	43	319	362	76,2

NIV V	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	302	25	241	266	88,0
FEMMES	99	8	85	93	93,3
ENSEMBLE	401	33	326	359	89,5

Cfdt:

ENSEMBLE DES MENSUELS

	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	631	55	464	519	82,2
FEMMES	245	21	181	202	82,4
ENSEMBLE	876	76	645	721	82,3

INGENIEURS ET CADRES

POS 2	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	114	3	103	106	93,0
FEMMES	34	0	26	26	76,5
ENSEMBLE	148	3	129	132	89,2

POS 3A	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	146	9	127	136	93,1
FEMMES	41	1	36	37	90,2
ENSEMBLE	187	10	163	173	92,5

POS 3B	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	78	4	67	71	91,0
FEMMES	17	1	15	16	94,1
ENSEMBLE	95	5	82	87	91,6

POS 3C	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	23	1	20	21	91,3
FEMMES	7	1	6	7	100,0
ENSEMBLE	30	2	26	28	93,3

ENSEMBLE DES INGENIEURS ET CADRES

	NOMBRE	PROMUS	AUGMENTÉS	P+A	%
HOMMES	361	17	317	334	92,5
FEMMES	99	3	83	86	86,9
ENSEMBLE	460	20	400	420	91,3

COMMENTAIRES CFTD :

- Il y a eu plus d'augmentations individuelles pour les mensuels en 2017 qu'en 2016 (82,3% contre 78,7%).
- Pour les niveaux I à IV, le pourcentage de promus/augmentés est de 76,2% (71,3% en 2016). Ils représentent 35,6% de la population de l'entreprise (en baisse, 38% en 2016).
- Pour les niveaux V, le nombre de salariés ayant une mesure individuelle est de 89,5% (88,1% en 2016). Pour ceux qui n'ont eu que la mesure générale, ils sont comptabilisés comme n'ayant pas eu de mesure individuelle.
- Les ingénieurs et cadres sont complètement individualisés, 91,3% de ceux-ci (91,2% en 2016) ont bénéficié d'une mesure salariale. Les femmes I/C pos2 sont les moins bien loties en 2017 (76,5% augmentées/promues).
- Concernant les écarts entre les femmes et les hommes dans TED, pour les niveaux V, 93,3% des femmes ont été promues/augmentées contre 88,0% pour les hommes, pour les I/C, 86,9% pour les femmes contre 92,5% pour les hommes. Pour les niveaux I à IV, le retard perdure encore (-4 points par rapport à leur collègues masculins), on a une amélioration par rapport à 2016, cet écart était de 5,0 points. 42,4% des femmes sont dans les niveaux I à IV, soit presque une femme sur 2
- L'accord égalité H/F avec son 0,1% permet de corriger ces anomalies. 39 salariées ont bénéficié de cette mesure en 2017, (13 OP, 4 adm, 12 tech, 1 AM, 9 I/C). Attention, nous rappelons que cette mesure spécifique (0,1%) ne doit pas se substituer à la politique salariale, elle a pour vocation de corriger les situations anormales. Seul 0,06% a été utilisé
- **L'écart** entre le plus grand salaire connu 9156€ et le plus bas 2 065€ est **de 7091€**.
- **Nombre d'emplois supprimés entre le 31 décembre 2016 et le 31 octobre 2017, 31 ouvriers, 6 administratifs, 27 tech, 5 AM, 13 I/C.**

Vélizy le 14 décembre 2017